

## **Lettre de la Présidente du GTCNL sur la méthodologie des négociations**

### Finalisation de la série de recommandations sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés

Chers membres du CSA,

Je suis ravie de vous informer que la réunion extraordinaire du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) visant à convenir de recommandations sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés aura lieu les 8 et 9 juin 2016 dans la Salle rouge de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome (Italie). L'objectif est de finaliser la série de recommandations devant être soumise pour approbation de la Plénière du CSA, en octobre 2016. La proposition de la Présidente, communiquée le 6 mai dernier, qui vise à intégrer, de manière équilibrée, les contributions reçues et les résultats de la consultation informelle, constituera la base pour parvenir à un accord.

Lors de la consultation informelle organisée le 28 avril 2016, nous avons tenu un échange sur la substance du document, ainsi que sur le processus. Dans leur ensemble, les participants avaient accordé que la nature de ce document est de recommander des politiques et des pratiques, qui selon les données factuelles disponibles, peuvent aider les petits exploitants à se relier aux marchés, sans être prescriptifs compte tenu de l'absence de données relatives aux marchés informels.

S'agissant du processus que le GTCNL devrait suivre, en juin, la majorité des parties prenantes sont disposées à soutenir un processus légèrement différent. Je propose donc l'approche suivante, afin de parvenir à un consensus :

**Procédures :** Le processus suivra le règlement intérieur établi par le CSA. Il sera facilité par la Présidente du GTCNL, avec le soutien du Secrétariat du CSA. La Présidente pourra demander l'assistance des membres afin de faciliter des discussions de type « Amis de la Présidente », si nécessaire.

**Format :** La Présidente invitera les membres à apporter des contributions concernant i) toute modification à apporter (suppression d'un sujet ou sujet supplémentaire à couvrir), et ii) toute clarification sur le sens. Afin de gagner du temps, je souhaiterais demander aux membres et participants du CSA de ne pas réaliser de déclarations préliminaires, d'éviter les corrections de style et de cibler les interventions sur les questions de fond ou sur les points devant être modifiés.

**Modalités :** Les modalités proposées pour les négociations sont les suivantes :

La priorité sera donnée aux interventions régionales ou en groupes – ainsi, les Groupes régionaux et les Participants sont encouragés à définir des positions collectives, chaque fois que possible ;

Les modifications proposées seront enregistrées par le Secrétariat, afin d'aider la Présidente à formuler une proposition de la Présidente pour parvenir à un accord par consensus, mais ne seront pas inscrites à l'écran lors de chaque intervention ;

Pour gagner en temps et en efficacité, la Présidente estimera le nombre d'interventions entendues avant la formulation d'une Proposition de la Présidente ;

Sur la base de la série d'interventions, une proposition de la Présidente sera ensuite formulée pour les paragraphes objet de la discussion, qui sera projetée à l'écran en mode Suivi des modifications et sur laquelle la Présidente recherchera un accord ;

Faute d'accord, la Présidente invitera les participants à une nouvelle série d'interventions,

après quoi une nouvelle proposition de la Présidente sera formulée et présentée en mode Suivi des modifications, pour accord ;

Si aucun accord ne peut être obtenu au terme de cette deuxième série d'interventions, la Présidente convoquera immédiatement une discussion de type « Amis de la Présidente » ou encouragera une discussion bilatérale ou en petit groupe, lorsque la question n'exigera qu'une discussion entre un nombre réduit de participants. Les discussions de type « Amis de la Présidente » auront lieu, si nécessaire, à l'heure du déjeuner ou en fin d'après-midi après la fin de la session plénière, afin de résoudre les questions en suspens.

**Sessions :** Chaque journée se composera de deux sessions (9h30-12h30 et 14h30-17h30). Sauf décision contraire de la Présidente, chaque session durera trois heures. Comme annoncé lors de la consultation informelle du 28 avril, et en raison du déficit de financement pour ces travaux, aucun service d'interprétation n'est malheureusement prévu. Si nécessaire, la Présidente pourra convoquer des sessions supplémentaires en soirée, afin de garantir qu'un accord soit trouvé à la fin de la seconde journée.

J'exhorte l'ensemble des Membres et des Participants du CSA à examiner en détail le projet de série de recommandations et à communiquer au Secrétariat du CSA, avant les négociations de juin, au plus tard le vendredi 27 mai, toute question clé exigeant des modifications.

Toutes les délégations sont encouragées à arriver avec des instructions et un mandat clairs pour parvenir à un accord sur la version finale des recommandations sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés.

Je suis convaincue que, dans un esprit de coopération et de collaboration, nous parviendrons à conclure les négociations de manière fructueuse le 9 juin.

Merci beaucoup ; je suis impatiente de vous voir en juin.

Anna Gebremedhin, Présidente du GTCNL sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés